

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE NORMANDIE – 2017

F. F. S.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CH 8
DATE 13/12/2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Ligue de Karting de Normandie (LKN) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting de Normandie. La LKN est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule en une série de **4** épreuves sur une période allant de Mars à Juin 2017 et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National (RTN) sans dérogation.
- 1.2.** La LKN établit le présent règlement du Championnat de Ligue reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour le **4 juin 2017**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.
- 1.4. Nominations des Officiels**
- 1.4.1** Directeur d'épreuve délégué.
S'il ne souhaite pas remplir lui-même cette fonction, le Président de la LKN nomme un Directeur d'Epreuve délégué.
Il est le responsable de l'épreuve et représente le Président de la LKN lors de chacune des manifestations.
Avec le bureau de la LKN il nomme :
- Le Directeur de Course et son Adjoint
- Le Président de la Commission Sportive et les deux autres membres du Collège
- Le Responsable Technique et son Adjoint
Pendant le championnat, il a autorité pour imposer le respect des règles d'organisation (cahier des charges Normand), des règles de sécurité et toute autre décision nécessaire au bon déroulement des manifestations.
- 1.4.2** La LKN peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LKN, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

Les dates retenues pour ces épreuves sont :

- 26 mars 2017 - ASK Rouen 76 – Circuit Lucien LEBRET à ANNEVILLE– Epreuve qualificative
- 8-9 avril 2017 - ASK K61 – Circuit International d'Aunay les Bois – Epreuve qualificative
- 30 avril 2017 - ASK St Pierre – Circuit de St PIERRE/Dives - Epreuve qualificative
- 04 juin 2017 - ASK LA HAGUE – Circuit de La Hague

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat de Ligue est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie, pouvant être délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue de Normandie ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3 Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

3.2.4 Qualification aux Championnats de France, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.

3.2.4.1 Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max / Rotax Master, X30 Sénior / X30 Master.

3.2.4.2 La qualification pour les championnats de France, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Sénior/Rotax Master, X30 Sénior / X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

3.2.4.3 Le Président de la Ligue de Normandie disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

3.2.4.4 Dans le cadre des Championnats de France, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, Rotax Senior/Rotax Master, X30 Sénior / X30 Master. Les listes des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant le jeudi 12 juin 2017.**

3.2.4.5 Autres catégories.

L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de la Ligue de Normandie pour les autres.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1 Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Ligue.

3.3.2 Le tarif est de **340€** pour l'ensemble du championnat, **265€** pour les Minikart, **90€** à la journée et **70€** à la journée pour les Minikart
Pour les inscriptions à la journée, les demandes reçues hors délai (après le lundi précédent la course) seront traitées à **10, sauf minimales 70€**
Pour les licenciés dans une ASA une majoration de **25€** par course sera demandée sauf ceux ayant payé l'adhésion de **45€** à la CRK.

3.3.3 **Catégories, Minime, Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Senior/Rotax Master, X30 Sénior / X30 Master :**

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Senior/Rotax Master, X30 Sénior / X30 Master devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (Sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de la Ligue Normandie.

3.3.4 **Catégorie Nationale :**

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de la Ligue Normandie.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2 Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie MiniKart, Minime, Cadet, Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés

en catégories KZ2.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.

- 4.1.3 Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour l'ensemble du Championnat en catégorie Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre, les pneus pluie seront en gestion libre.
Pour les catégories KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre, les pneus pluie seront en gestion libre.
Pour les catégories Coupes de Marque, de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre, les pneus pluie seront en gestion libre.
Pour les catégories Minime et Cadet les pilotes disposeront de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres, éventuellement la veille au soir de l'épreuve. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence.
Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX SENIOR/ROTAX MASTER, X30 SÉNIOR / X30 MASTER.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, ROTAX SENIOR/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/ X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.
Chaque catégorie disputera 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du présent règlement.
L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec – 8km pour les Minimes 8 km par temps de pluie – 6,4km pour les Minimes
Pré Finale :	17 km par temps sec – 13,6km pour les Minimes 14 km par temps de pluie – 11,2km pour les Minimes
Finale :	17 km par temps sec – 13,6km pour les Minimes 14 km par temps de pluie - 11,2km pour les Minimes

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10mn, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.
Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre D	C contre E

7.2.4.4. Manches qualificatives participation (RSN Art 29.1)

Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches de qualification, cette non-participation ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er},
- 2 points au 2^{ème},
- 3 points au 3^{ème},
- 4 points au 4^{ème},
- 5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.3. AMENDES

7.3.1. **ABSENCE DE TRANSPONDEUR ET/OU DE NUMERO DE COURSE**

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation.

La Commission Sportive peut infliger une amende de 100€ à tout pilote en infraction.

7.3.2. **ABSENCE D'EXTINCTEUR (ART 4.4 DU RSN)**

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

7.3.3. **ABSENCE DE BACHE DE PROTECTION AVEC TAPIS DE SOL (ART 4.4 DU RSN)**

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

7.3.4. **NON RESPECT DU PROTOCOLE PODIUM**

La Commission Sportive peut infliger une amende de 100€ à tout pilote en infraction.

En cas de non paiement, la totalité des points de la manifestation sera supprimée et le résultat non déductible.

Les sanctions reprises au présent article peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. **ATTRIBUTION DES POINTS**

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
1 point au-delà du 24^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Un classement provisoire du Championnat sera établi à l'issue des trois premières épreuves, en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

A l'issue de la quatrième épreuve du Championnat, le classement général sera établi en additionnant tous les résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points resteront acquis même en cas de résultat décompté.

9.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE**

Tout pilote licencié dans la Ligue de Normandie, inscrit à la totalité du Championnat et prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, peut marquer des points sur chacune des quatre épreuves.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. **EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

9.4. **ABSENCE A UNE EPREUVE – NON PRESENTATION EN PRE-GRILLE PHASES FINALES**

Tout pilote absent lors d'une épreuve ne marquera aucun point et ne pourra déduire un résultat de cette journée.

En cas d'absence pour cas de force majeure (maladie, accident...) avec production d'un certificat médical ou de décès, il sera attribué un point pour la pré-finale et un point pour la finale, un des deux résultats pourra être décompté.

Il en sera de même pour les pilotes présents mais ne se présentant pas au départ des phases finales.

ARTICLE 10. PRIX

10.1 **PROTOCOLE PODIUM A CHAQUE EPREUVE**

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de remise de coupes sera mise en place par le club organisateur. **Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.** Une coupe, offerte par la Ligue de Normandie sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

10.2 **REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON**

La Ligue de Normandie offrira une coupe aux trois premiers de chaque catégorie lors de la cérémonie organisée par la Ligue de Normandie en fin de saison.

La totalité des engagements, sous déduction des frais d'organisation, sera reversée sous forme de bons d'échange valables un an, à valoir sur les demandes de licences pour les clubs Normands, cotisation à la Ligue de Normandie, inscription au Championnat de Ligue de Normandie de l'année 2018 ainsi que pour les inscriptions aux Coupes et Championnats de France pour les pilotes Normands.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve du Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA et de la CRK Normandie dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Fait à Aunou le Faucon le 30 Novembre 2016

Pour la CRK Normandie

Le Président
Claude GRIPON

Pour la FFSA

